

Public concerné

Formateurs d'organisme de formation ou d'entreprise du transport routier de voyageur (TRV), du transport routier de marchandise (TRM) et de la logistique.

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Former, évaluer et certifier les animateurs prévention transport routier et logistique (APTRL) et les dirigeants.
- Accompagner le binôme dirigeant/APTRL dans l'organisation de la démarche de prévention de l'entreprise et l'animation d'un projet de prévention.

Objectifs pédagogiques:

- Promouvoir une démarche de prévention autour des acteurs du dispositif.
- Élaborer et animer un projet de prévention.
- Construire et animer la formation APTRL et dirigeants et organiser l'accompagnement intersession.

Contenu de la formation

- Connaissance et enjeux du secteur Transport routier, activités auxiliaires et logistique.
- Démarche de prévention à contextualiser, conditions de réussite et apport de la formation dans la démarche.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de projet appliquée à la prévention.
- Outils d'état des lieux et de diagnostic de la santé et la sécurité au travail.
- Méthode et outils d'observation et d'analyse d'une situation de travail, de recherche et de hiérarchisation des pistes d'amélioration.
- Organisation, animation et évaluation des formations d'APTRL, des formations de dirigeant et de l'accompagnement du binôme dirigeant-APTRL sur la base du document de référence Transport routier, activités auxiliaires et logistique (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formations.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en deux séquences discontinues avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Durée

8 jours soit 56 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise du transport routier et logistique, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation "Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier et logistique" d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.